



CONDITIONS ET TARIFS DES OPERATIONS ET SERVICES BANCAIRES APPLICABLES AUX ENTREPRISES

Au 1^{er} Janvier 2023



BTP BANQUE
GROUPE CREDIT COOPERATIF



Vous avez choisi de faire confiance à BTP Banque et nous vous en remercions.

Nous vous adressons nos conditions tarifaires actualisées et applicables au **1^{er} Janvier 2023**.

Celles-ci sont également disponibles dans nos Centres d’Affaires et peuvent être consultées sur notre site Internet **www.btp-banque.fr**.

Attentive depuis plus de 100 ans aux défis et aux besoins spécifiques de votre activité, BTP Banque conseille et propose des services adaptés à vos réalités quotidiennes.

Votre Chargé(e) d’Affaires est à votre écoute pour répondre à toute demande d’information et vous apporter les conseils et précisions qui pourraient vous être nécessaires. Il pourra aussi vous faire découvrir la gamme constamment enrichie des prestations proposées par BTP Banque.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité.

À noter : les modifications de tarifs en 2023 sont marquées en gras.

SOMMAIRE

LES TARIFS DES SERVICES LES PLUS COURANTS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
BANQUE À DISTANCE	7
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	13
FINANCEMENTS	14
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	16
INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE	18
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	18
OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	18
EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSoudre UN LITIGE	18

LES TARIFS DES SERVICES LES PLUS COURANTS

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, vous pouvez vous reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

■ FRAIS DE TENUE DE COMPTE COURANT (PAGE 5)

➤ En euros ou en devises, par compte 180 € par trimestre

■ ABONNEMENTS À DES SERVICES BANQUE EN LIGNE BTPNET (PAGES 7 À 10)

➤ BTPNET Comptes 16 € par mois
 ➤ BTPNET Remises 36 € par mois
 ➤ Option Cautions 10 € en plus de l'abonnement de banque en ligne

■ COTISATIONS CARTES (PAGE 10)

➤ Cotisation carte Visa Business
 ■ À débit immédiat ou différé 55 € par an
 ➤ Cotisation carte Visa Gold Business
 ■ À débit immédiat ou différé 135 € par an

■ FRAIS D'OPÉRATIONS (PAGES 11 À 12)

➤ Frais par virement SEPA* ordinaire via BTPNET 0,20 €
 ➤ Frais par prélèvement SEPA* émis 0,34 €
 ➤ Frais par virement de trésorerie via BTPNET en euros (France et UE) 7 € par virement

■ COMMISSION D'INTERVENTION (PAGE 13)

➤ Commission d'intervention (maximum 10 opérations par jour) 12 € par intervention

■ CAUTIONS DONNÉES - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (PAGE 15)

➤ Retenue de garantie
 ■ Taux minimum 1,10 %
 ■ Frais de délivrance minimum par BTPNET 25 €
 ➤ Autres cautions
 ■ Taux minimum 1,50 %
 ■ Frais de délivrance minimum par BTPNET 36 €

Offres et services sous réserve d'acceptation de BTP Banque. Nos tarifs sont indiqués en euros au 1^{er} Janvier 2023. Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par la mention « HT+TVA ». Dans ce cas, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'applique. Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de la dite mesure. Toute modification de tarifs à l'initiative de la Banque fera l'objet d'une information préalable 1 mois avant la date de mise en application. Tarifs au 1^{er} Janvier 2023. Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

(*) Inclut la Suisse.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

■ OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

➤ Ouverture de compte	Gratuit
➤ Clôture de compte	Gratuit
➤ Transfert de compte entre Centres d'Affaires / Agences BTP Banque	Gratuit

■ RELEVÉS DE COMPTE

➤ Extrait minute	3,05€
➤ Relevé de compte quotidien	75€ par trimestre
➤ Relevé de compte hebdomadaire	15€ par trimestre
➤ Relevé de compte décadaire	11,25€ par trimestre
➤ Relevé de compte bimensuel	7,50€ par trimestre
➤ Relevé de compte mensuel	Gratuit
➤ RAFEC (Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte)	Gratuit
➤ RMFEC (Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte)	Gratuit

■ TENUE DE COMPTE

➤ Commission de mouvement	0,18 % (minimum de 25€ par trimestre)
➤ Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises, par compte	180€ par trimestre
➤ Frais de tenue de compte courant inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)	30€ par an ⁽¹⁾
➤ Actualisation des données juridiques, administratives et comptables du dossier (changement de mandataire, Kbis, associés, augmentation de capital...)	55€
➤ Fusion de compte (en agios)	
■ Mise en place	40€
■ Par mois	35€ par compte (maximum 175€ par mois)
■ Par trimestre	100€ par compte (maximum 500€ par trimestre)
➤ Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable par entité juridique	250€ par an⁽²⁾
➤ Service Digital Box	Gratuit ⁽³⁾
(Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance).	

■ CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

➤ Centralisation de trésorerie	Nous consulter
➤ Centralisation de recettes	Nous consulter

(1) À concurrence du solde disponible sur le compte.

(2) Prélevée une fois par an, elle rémunère les prestations aux fins d'actualisation réglementaire, administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable).

(3) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

■ SERVICES EN CENTRE D'AFFAIRES

- Remise de chèques Gratuit
- Paiement de chèques Gratuit

Dates de valeur

- Remise de chèques compensables en France Jour⁽¹⁾ + 1 ouvré
- Paiement de chèques Jour ouvré
- Délai d'encaissement⁽²⁾ ou d'indisponibilité sur remise chèque 15 jours ouvrés maximum
- Paiement d'un prélèvement SEPA Jour de règlement⁽³⁾
- Émission d'un prélèvement SEPA Jour de règlement⁽³⁾
- Émission d'un virement SEPA Jour de règlement⁽³⁾
- Réception d'un virement SEPA Jour de règlement⁽³⁾
- Frais de recherche d'adresse inconnue liés à un pli non distribuable (PND) 11 €

■ SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services bancaires définis aux articles D. 312-5 et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services

Liste des 12 services offerts dans le cadre du droit au compte : Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

(1) Jour de traitement de la remise (du lundi au vendredi).

(2) Délai pendant lequel la banque peut notifier au client son choix de ne prendre le chèque qu'à l'encaissement et différer ainsi la mise à disposition du montant du chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé.

(3) Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte courant) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payeur. Ce jour, variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution, est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte courant).

BANQUE À DISTANCE

BTPNET : OFFRE DE BANQUE EN LIGNE

BTP Banque vous offre tous les services de banque en ligne et de télétransmission dont vous avez besoin pour simplifier la gestion de vos flux.

■ 3 OFFRES DE BANQUE À DISTANCE SELON VOS BESOINS :

- **BTPNET Comptes** pour accéder à vos comptes par internet et réaliser des opérations simples
- **BTPNET Remises** pour des besoins par internet plus avancés
- **BTPNET Télétrans** pour accéder à vos comptes par télétransmission et bénéficier de services par internet à la carte

■ BTPNET COMPTES

L'essentiel de la banque en ligne pour réaliser des opérations simples :

- La consultation de comptes
- La réalisation et le suivi des opérations bancaires : saisie de virement unitaire (de compte à compte, SEPA, permanent)
- Le suivi des effets de commerce et prélèvements reçus
- Abonnement à BTPNET Comptes 16 € par mois
- Abonnement à l'option Bourse + 5 € par mois
- Abonnement à l'option Cautions + 10 € par mois
- Intervention sur l'abonnement BTPNET Comptes à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) 50 € HT + TVA
- Réédition codes d'accès à BTPNET via BTPNET Gratuit
- Réédition codes d'accès à BTPNET en Centre d'Affaires 8,40 €

■ BTPNET REMISES

L'essentiel de la banque en ligne, des services au quotidien plus riches et à la carte :

- Saisie de remises d'ordres de paiement
- Dépôt de remises d'ordres
- Signature des remises
- Téléchargement de relevés
- Abonnement à BTPNET Remises intégrant les services BTPNET Comptes, le suivi et la signature des remises d'ordres, la récupération des comptes rendus de traitement des remises, des impayés et des relevés de modifications de coordonnées bancaires 36 € par mois
- Abonnement à l'option Bourse + 5 € par mois
- Abonnement à l'option Cautions + 10 € par mois
- Intervention sur l'abonnement BTPNET Remises à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) 50 € HT + TVA
- Réédition code d'accès à BTPNET Remises en Centre d'Affaires 8,40 €
- Réédition code d'accès à BTPNET via BTPNET Gratuit
- Services banque vers client / relevés
 - Mise à disposition des relevés via la banque en ligne Gratuit
- Frais par écriture comptable restituée dans les relevés (relevés de comptes, virements SEPA reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus)
 - Pour les relevés au format CFONB 0,08 € par écriture
 - Pour les relevés au format XML / SWIFT 0,12 € par écriture

■ BTPNET TÉLÉTRANS

Une offre de communication bancaire multi-protocoles pour échanger des fichiers de paiements et/ou des relevés par télétransmission avec les services de BTPNET Comptes intégrés par défaut et les services BTPNET Remises sur demande.

➤ Abonnement à BTPNET Télétrans	
- Abonnement à BTPNET Télétrans dans le cadre du protocole EBICS	55 €
- Intervention sur l'abonnement BTPNET Télétrans à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations)	50 € HT + TVA
➤ Réédition codes d'accès à BTPNET Télétrans en Centre d'Affaires	8,40 €
➤ Réédition codes d'accès à BTPNET via BTPNET	Gratuit
➤ EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard)	
- Modification de l'abonnement EBICS	50 € HT + TVA
➤ Abonnement à BTPNET Télétrans dans le cadre du protocole SwiftNet FileAct	180 € par mois
- Mise en place de l'abonnement SwiftNet FileAct	500 € HT + TVA
- Modification de l'abonnement SwiftNet FileAct	100 € HT + TVA
➤ Services banque vers client / relevés	
- Mise à disposition des relevés via la banque en ligne	Gratuit
➤ Frais par écriture comptable restituée dans les relevés (relevés de compte, virements SEPA reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus)	
- Pour les relevés au format CFONB	0,08 € par écriture
- Pour les relevés au format XML / SWIFT	0,12 € par écriture
➤ Services complémentaires de banque en ligne	
- Services BTPNET Comptes	Gratuit
- Option Bourse	5 € par mois
- Option Cautions	10 € par mois
- Réédition codes d'accès à BTPNET en Centre d'Affaires	8,40 €
- Réédition codes d'accès à BTPNET via BTPNET	Gratuit

■ OPÉRATIONS SUR LA BANQUE EN LIGNE OU PAR TÉLÉTRANSMISSION

➤ Frais par virement SEPA ordinaire	0,20 € par virement
➤ Frais par virement SEPA jour	0,40 € par virement
➤ Frais par virement SEPA spécial	0,40 € par virement
➤ Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	7 € par virement
➤ Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE)	7 € par virement
➤ Émission d'un virement non SEPA	cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger
➤ Émission d'un prélèvement SEPA	0,34 €
➤ Émission d'un prélèvement SEPA B2B	0,50 €
➤ Impayé prélèvement SEPA ou SEPA B2B émis (pour défaut de provision ou autres motifs)	12 €
➤ Frais par remise non confirmée par signature électronique	15 € par fax et par remise

■ SERVICE SEPAmail

➤ Demande de vérification d'IBAN	
Ce service permet de vérifier la fiabilité des coordonnées bancaires transmises par un tiers (client ou fournisseur) en contrôlant que le compte indiqué existe et correspond bien au titulaire tel que connu par l'établissement teneur de compte. Les demandes de vérification sont envoyées aux banques adhérentes au service SEPAmail DIAMOND de SEPAmail.eu (*)	
➤ Abonnement	20 € HT + TVA par mois
➤ Demande de vérification d'un IBAN	1 € par demande

(*) SEPAmail est une solution gérée par la société SEPAmail.eu, dont le but est de proposer une messagerie sécurisée en vue d'échanger des informations de manière sécurisée. SEPAmail.eu compte aujourd'hui six groupes bancaires partenaires : BNP Paribas, Groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Épargne), Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, La Banque Postale et Société Générale. Ceci représente, en France, plus de 90 % des comptes de particuliers et d'entreprises.

SECUR'PASS PRO :

- Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée **Gratuit**

SOL CAP PRO :

SOLUTION DE SÉCURISATION DE VOS ÉCHANGES SUR INTERNET

- Fourniture d'un lecteur CAP 8,25 € HT + TVA par lecteur
➤ Fourniture d'une carte Sésame 8,25 € HT + TVA par an
➤ Renouvellement lecteur CAP (lecteur obsolète, cassé ou perdu) 8,25 € HT + TVA par lecteur
➤ Refabrication carte Sésame 8,25 € HT + TVA
➤ Réédition du code confidentiel carte Sésame 4,60 € HT + TVA

TURBO SUITE ENTREPRISE :

LOGICIEL DE GESTION DES FLUX

■ MISE EN PLACE ET VIE DU SERVICE

- Frais de mise en place et de formation sur site ou à distance Nous consulter
➤ Service après-vente (hors contrat d'assistance) Nous consulter

■ ABONNEMENTS À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

TURBO SOLUTION LOGICIEL : SUITE ENTREPRISE

- Abonnement* limité à 5 banques 40 € HT + TVA par mois
➤ Abonnement* avec un nombre de banques illimité 50 € HT + TVA par mois
➤ Abonnement à l'option Rapprochement de trésorerie + 25 € HT + TVA par mois
➤ Abonnement à l'option Gestion de trésorerie + 35 € HT + TVA par mois
➤ Abonnement à l'option Gestion des mandats + 25 € HT + TVA par mois
➤ Abonnement à l'option Mobilité + + 10 € HT + TVA par mois

TURBO SOLUTION EN LIGNE : SUITEENTREPRISE.COM

- Abonnement* 40 € HT + TVA par mois
➤ Abonnement à l'option banque supplémentaire + 10 € HT + TVA par mois

➤ Abonnement à l'option Vérification des IBAN (SEPAmail Diamond) + 10 € HT + TVA par mois
➤ Abonnement à l'option Mobilité + + 10 € HT + TVA par mois
➤ Abonnement à l'option Suite Connect Nous consulter
➤ Forfait incluant : connexion EBICS TS + SuiteEntreprise.com + en délégation simple
(3 signataires maximum) avec droits d'accès sur tous les comptes
+ un 1^{er} utilisateur Suite Entreprise Mobile + option mobilité + relevés 40 € HT + TVA par mois
➤ Demande de vérification d'IBAN (SEPAmail Diamond) 1 € / demande
➤ Forfait banque à distance incluant :
- BTPNET Télétrans (connexion EBICS TS) + SuiteEntreprise.com + en délégation simple (3 signataires
maximum) avec droits d'accès sur tous les comptes + option mobilité + relevés Nous consulter

TURBO SOLUTION EN LIGNE : SUITECONNECT

- Abonnement mensuel (si le client est titulaire d'une offre SuiteEntreprise.com) Nous consulter
➤ Abonnement à l'option Gestion du risque commercial (Ellisphère) 10 € HT par mois

(*) incluant un 1^{er} utilisateur Suite Entreprise Mobile.

CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

■ CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

- Certification électronique CertEurope.....60 € HT + TVA par an et par certificat
- Certification électronique CertEurope
en accompagnement d'un abonnement au logiciel TURBO.....100 € HT + TVA pour 3 ans
- Certificat 3SKey « SWIFT Secure Signature Key ».....100 € HT + TVA pour 3 ans

■ OFFRE collect.online

- Gestion et suivi des prélèvements, émission automatique des prélèvements,
gestion des impayés, gestion des débiteurs, préparation des reçus fiscaux.....Nous consulter
<http://www.collect.online/>
(service proposé en partenariat avec X-Pollens)

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

■ COTISATIONS CARTES ET SERVICES LIÉS A LA CARTE BANCAIRE

Cotisation prélevée à l'adhésion puis à chaque anniversaire de celle-ci

- Cotisation carte de paiement Visa Business Start
- À autorisation systématique (débit immédiat).....55 € par an
- Cotisation carte de paiement Visa Business
- À débit immédiat ou différé.....55 € par an
- Cotisation carte de paiement Visa Gold Business
- À débit immédiat ou différé.....135 € par an
- Retrait d'espèces dans les DAB* Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne et Banque Populaire en zone Euro.....Gratuit
- Retrait d'espèces dans les DAB* hors Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne
et Banque Populaire en zone Euro.....1 € par retrait (à partir du 5^e retrait par mois)
- Retrait d'espèces hors zone Euro.....4 € par retrait
- Restitution de carte après capture dans un DAB*.....18,76 €
- Paiement par carte Zone Euro.....Gratuit
- Paiement par carte hors Zone Euro.....2,90 % avec maximum de 6,50 €
- Modification de plafond carte bancaire en Centre d'Affaires.....12 €
- Réédition de code confidentiel.....8,50 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le porteur pour perte, vol ou usage frauduleux.....Gratuit
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.....40 €
- Refabrication cartes bancaires avant échéance (pour motifs carte perdue,
puce bloquée, changement état civil, changement de visuel).....10 €
- Refabrication cartes bancaires en cas de dysfonctionnement et fraude.....Gratuit
- Frais d'envoi de carte par recommandé A/R.....Tarif des frais postaux en vigueur
- Recherche de facture en cas de contestation d'opération.....Gratuit

(*) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

■ CONTRATS COMMERÇANTS (Y COMPRIS ACCEPTATION DES TRANSACTIONS SANS CONTACT)

➤ Fourniture du TPE dont TPE IP/ADSL	Nous consulter
➤ Commission sur transaction zone Euro et hors zone Euro	Nous consulter
➤ Vente sur Internet	Nous consulter
➤ Frais d'impayé sur carte bancaire	
- Carte Zone euro	21,75 €
- Carte internationale hors Zone euro	66 €
➤ PayPlug ⁽¹⁾ : offre 100% digitale pour vos encaissements en ligne	Nous consulter
➤ Direct & Proche ⁽²⁾ est une offre de services permettant de créer un site web ou d'accroître votre visibilité sur internet grâce à des solutions de web-marketing.	Nous consulter

VIREMENTS

■ FRAIS D'ÉMISSION D'UN VIREMENT

En Centre d'Affaires

➤ Frais par virement SEPA ordinaire	4 € par virement
➤ Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	15 € par virement
➤ Frais par virement SEPA tiers urgent en euros (France et UE)	15 € par virement
➤ Frais par virement SEPA instantané	
- Montant opération compris entre 0 et 30 000 euros inclus	5 € par virement
- Montant opération supérieur à 30 000 euros et jusqu'à 100 000 euros inclus	7 € par virement

Par la banque en ligne

➤ Frais par virement SEPA ordinaire	0,20 € par virement
➤ Frais par virement SEPA jour	0,40 € par virement
➤ Frais par virement SEPA spécial	0,40 € par virement
➤ Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	7 € par virement
➤ Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE)	7 € par virement
➤ Frais par virement SEPA Instantané	
- Montant opération compris entre 0 et 30 000 euros inclus	1 € par virement
- Montant opération supérieur à 30 000 et jusqu'à 100 000 euros inclus	3 € par virement
➤ Virement non SEPA externe occasionnel ou permanent international	cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger

■ RÉCEPTION DE VIREMENTS

➤ Réception d'un virement SEPA ⁽³⁾ en Centre d'Affaires	Gratuit
➤ Réception d'un virement interne	Gratuit
➤ Réception d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment)	Gratuit

■ OPÉRATIONS ET INCIDENTS SUR VIREMENTS

➤ Révocation d'un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation	Gratuit
➤ Virement - demande de rappel de fonds par ordre	19 €
➤ Virement - demande de rappel de fonds par remise	Nous consulter
➤ Frais de mise en place d'un virement permanent Centre d'Affaires	5 €
➤ Modification d'un virement permanent en Centre d'Affaires	3 €
➤ Modification d'un virement permanent via BTPNET	Gratuit

(1) Service de la société PayPlug, proposé par BTP Banque. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 337 355 €, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 110 avenue de France 75013 PARIS. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Direct & Proche est une offre de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par BTP Banque.

(3) Inclut la Suisse.

PRÉLÈVEMENTS

■ FRAIS D'ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENTS

- Émission d'un prélèvement SEPA télétransmis 0,34 €
- Émission de prélèvement SEPA B2B télétransmis 0,50 €

■ RÉCEPTION DE PRÉLÈVEMENTS

- Réception de prélèvement SEPA Gratuit

■ AUTRES SERVICES

- Création d'un Identifiant Créancier SEPA 42 €
- Gestion d'un créancier dans une liste blanche (autorisé à prélever) 5 € par opération
- Gestion d'un créancier dans une liste noire (non autorisé à prélever) 5 € par opération
- Gestion d'un mandat avec limitation de montant et/ou de périodicité 5 € par opération
- Frais de blocage de tout prélèvement SEPA 5 € par opération

■ OPÉRATIONS SUR PRÉLÈVEMENTS

- Mise en place d'un consentement SEPA B2B 10 €
- Modification ou révocation d'un consentement SEPA B2B 5 €
- Opposition sur prélèvement SEPA avant son exécution Gratuit
- Contestation d'un prélèvement Gratuit
- Révocation de mandat de prélèvement 5,10 €

CHÈQUES

- Fourniture et renouvellement de chéquier Gratuit
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - En envoi simple 3,50 € par chéquier
 - En recommandé avec accusé de réception 7,60 € par chéquier
- Frais d'émission d'un chèque de banque 12 €
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 13 € par chèque
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 26 € par chéquier
- Opération d'encaissement
 - Télécollecte de chèques Nous consulter

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

■ COMMISSION D'INTERVENTION

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

➤ Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 10 opérations par jour) 12 € par intervention

■ OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de recherche de document ou de chèque de moins d'un an
(hors champ d'application de la Directive européenne des Services de Paiement) 15,60 €
- Frais de recherche de document ou de chèque de plus d'un an
(hors champ d'application de la Directive européenne des Services de Paiement) 31,20 €
- Photocopie unitaire d'un document 0,83 € HT + TVA
- Frais de saisie-attribution 110 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant de la saisie avec
un plafond fixé à **100 €**
- Traitement d'une réclamation Gratuit
- Renseignements commerciaux 13 € HT + TVA
- Communication de renseignements chiffrés
(demande d'experts comptables, commissaires aux comptes...) 130 € HT + TVA
- Lettre aux commissaires aux comptes 70 € HT + TVA

■ INCIDENTS DE PAIEMENT

- Chèque remis, revenu impayé 20 €
 - Rejet avec motif sans provision Gratuit
 - Forfait de frais par chèque rejeté (pour défaut de provision ou autres motifs)
 - Montant du chèque ≤ à 50 € 18 € par rejet*
 - Montant du chèque > à 50 € 38 € par rejet*
- Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision reçu au débit
 - Somme < 20 € **Frais identiques au montant du prélèvement rejeté**
 - Somme ≥ 20 € 8 € par rejet*

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(*) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

FINANCEMENTS⁽¹⁾

■ CRÉDITS COURT TERME

➤ Frais forfaitaire d'étude annuelle de la relation Nous consulter

■ DÉCOUVERTS

➤ Découvert autorisé :

- Intérêts débiteurs Nous consulter
- Intérêts débiteurs en cas de dépassement
du découvert préalablement accordé Dans la limite du taux d'usure
- Commission de non-utilisation trimestrielle ou annuelle Nous consulter

➤ Découvert non autorisé Nous consulter

➤ Commission de plus fort découvert
(calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois) **0,18 %**

➤ Commission d'engagement (trimestrielle ou semestrielle) Nous consulter

➤ Envoi d'échelle d'intérêts (calcul d'intérêts détaillés par compte) 18,60 €

Le ticket d'agios restitue le taux journalier appliqué et le taux effectif global calculé sur la base de l'année civile 365 ou 366 jours.

■ ESCOMPTE

➤ Intérêts d'escompte Nous consulter

➤ Délai de paiement de LCR / BOR⁽²⁾ J - 1 calendaire

➤ Délais pour LCR et BOR⁽²⁾ remis à l'encaissement :

- LCR/BOR⁽²⁾ non échu remis à l'encaissement : **date d'échéance + 4 jours calendaires**
- LCR/BOR⁽²⁾ échu : **date de remise + 14 jours calendaires**

➤ Traitement de remise d'effets sur papier à l'encaissement ou à l'escompte 10 €

➤ Commission de manipulation par LCR ou BOR⁽²⁾ papier 5 €

➤ Traitement de remise d'effets télétransmis à l'encaissement ou à l'escompte 4,80 €

➤ Commission de manipulation par LCR ou BOR⁽²⁾ télétransmis 0,50 €

➤ Commission d'incidents 17 €

Rejet de LCR ou BOR⁽²⁾ domicilié, effet impayé (veille de l'échéance), réclamation d'effet (jour de réclamation), prorogation d'effet, modification d'effet.

■ MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

➤ Intérêts prépaiement BTP Banque Loi Dailly Nous consulter

➤ Intérêts en cas de dépassement de l'autorisation préalablement accordée Nous consulter

➤ Créance échue Nous consulter

➤ Prépaiement BTP Loi Dailly gestion en Pool Nous consulter

➤ Commission de gestion 130 € par mois

➤ Commission d'autorisation 0,10% du montant de l'autorisation par mois

➤ Mainlevée partielle ou totale de notification 30 € par notification

➤ Commission de notification 25 €

➤ Prorogation de créance 25 €

➤ Frais d'impayé 25 €

➤ Commission de réclamation 25 €

■ MOBILISATION DE CRÉANCES NÉES À L'ÉTRANGER (MCNE)

..... Nous consulter

(1) Après étude de votre dossier par BTP Banque et sous réserve de son acceptation.

(2) LCR : Lettre de Change Relevé ; BOR : Billet à Ordre Relevé.

■ ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE – CAUTIONS DONNÉES

➤ Retenues de garantie simple avant et après réception sur marché français	
- Taux minimum*	1,10 %
- Frais de délivrance en Centre d'Affaires	40 €
- Frais de délivrance BTPNET	25 €
➤ Retenue de garantie à 1 ^{ère} demande avant et après réception	
- Taux minimum*	1,30 %
- Frais de délivrance en Centre d'Affaires	50 €
- Frais de délivrance BTPNET	36 €
➤ Restitution d'acompte, bonne fin, garantie de paiement de sous-traitant	
- Taux minimum*	1,50 %
- Frais de délivrance	80 €
➤ Cautions spécifiques (caution sur marché non standard, loyer, essence, carrière, garantie financière d'achèvement...)	
- Taux minimum*	1,60 %
- Établissement de l'acte de caution	Minimum 120 €
➤ Opérations en Pool EPS	Nous consulter
➤ Copie certifiée conforme	Montant de création de l'acte original avec un minimum de 40 €
➤ Frais sur oppositions, prolongations et appels en paiement	
- Frais d'instruction du dossier	150 €
- Courrier supplémentaire	50 €
➤ Frais d'enregistrement des contre-garanties	Selon montant de la garantie avec un minimum de 30 €
➤ Commission pour mainlevée partielle	30 €
➤ Caution sur prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations	Nous consulter

■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

➤ Crédits à moyen et long termes à partir de 3 ans à taux fixe, à taux variable et à taux révisable	Nous consulter
➤ Crédits confirmés	Nous consulter
➤ Crédit-bail mobilier	Nous consulter
➤ Crédit-bail immobilier	Nous consulter
➤ Location Longue Durée	Nous consulter

■ FRAIS DE GESTION DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

➤ Frais d'étude et de réalisation	Nous consulter
➤ Frais de modification d'un contrat	1 % avec minimum 1500 €
➤ Avenant au contrat (réaménagement d'échéancier, substitution de garantie, transfert d'encours, modification de taux...) hors refacturation des frais réels	1 % avec minimum 1500 €
➤ Avenant au contrat pour modification de la date de prélèvement	30 €
➤ Frais de montage de dossier en dépassement	Nous consulter
➤ Réédition de tableau d'amortissement	20 €
➤ Modification du RIB de la domiciliation	30 €
si domiciliation chez BTP Banque	Gratuit
➤ Frais de réémission de tous types (échéances, chèques...)	25 €
➤ Frais de délivrance de décompte pour remboursement anticipé	125 €
➤ Indemnité de remboursement anticipé	Nous consulter
➤ Frais de traitement du remboursement anticipé	120 €
➤ Attestation de toutes natures (remboursement, prêt soldé...)	20 €
➤ Etablissement de procuration	120 €

(*) Minimum de perception de 10 € par trimestre.

■ CAUTIONS ET GARANTIES REÇUES

➤ Gage d'espèces.....	185 €
➤ Frais de prise de gage sur véhicule(s).....	125 € avec plafond à 375 € si plus de 3 véhicules
➤ Nantissement de compte titres financiers.....	185 €
➤ Nantissement d'assurance vie, de bon de caisse, de bon de capitalisation et de compte à terme.....	410 €
➤ Nantissement de parts de SARL, SCI, SNC (par acte).....	410 €
➤ Hypothèque aérienne.....	410 €
➤ Hypothèque fluviale.....	410 €
➤ Hypothèque maritime.....	Frais fixes de 410 € + frais réels de 0,50 %
➤ Nantissement de fonds de commerce.....	350 €
➤ Nantissement de matériel et outillage et gage sans dépossession.....	330 €
➤ Mainlevée de garantie notariée.....	175 €
➤ Mainlevée de garantie.....	350 €
➤ Mainlevée de gage	
- Véhicules (le mois suivant la fin du financement).....	50 € avec plafond à 150 € si plus de 3 véhicules
- Espèces / Instruments financiers.....	150 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

BTP Banque, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, BTP Banque peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. BTP Banque peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

■ ÉPARGNE BANCAIRE

➤ Produits et taux.....	Nous consulter
➤ EPARFIX (permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement).....	7,20 € par an
➤ EPARPLUS (permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie).....	7,20 € par an

■ PLACEMENTS FINANCIERS

➤ Bon de caisse, Compte à terme (CAT), Certificat de dépôt négociable (CDN), Titre créance négociable (TCN).....	Nous consulter
---	----------------

■ PLACEMENTS BOURSIERS

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instruments financiers que BTP Banque fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de BTP Banque perçue à ce titre.

> Comptes titres

- Ouverture de compte-titres Gratuit
- Clôture de compte-titres Gratuit

> Opérations de Bourse

- Commissions de Bourse pour achat et vente de titres en Centre d'Affaires 1 % (minimum 12 €)
- Commissions de Bourse pour achat et vente de titres via BTPNET option Bourse 0,750 % (minimum 7 €)
- Achat ou vente d'obligations françaises en Centre d'Affaires 0,718 % (minimum 12 €)
- Achat ou vente d'obligations françaises via BTPNET option Bourse 0,478 % (minimum 7 €)
- Opérations sur Bourses étrangères Variable selon les places
- Montant minimum de perception de 12 €
- Annulation et modification d'ordre de Bourse, ordre non exécuté Gratuit

> Opérations sur titres

- Amortissement-remboursement, encaissement de coupons Gratuit

■ PLACEMENTS BOURSIERS

> Souscription d'OPC du Groupe Crédit Coopératif Nous consulter

> Souscription et rachat de SICAV et de FCP externes hors Groupe Crédit Coopératif 15,30 €

> OPC Ecofi

- Droits d'entrée de 0 % à 5 %
- Frais sur encours (par an) de 0 % à 2,99 %
- Rétrocession au Groupe Crédit Coopératif de 0 % à 50 %

> Frais de tenue de compte titres à terme échu (tous comptes)

- Commission fixe par ligne Gratuit
- Droits de garde dégressifs selon les montants au 31 décembre* :
 - Pour les valeurs mobilières émises ou promues par le Groupe Crédit Coopératif Gratuit
 - Pour toutes les autres valeurs mobilières dégressifs par tranche :
 - ≤ 50 k€ 0,20 % HT + TVA
 - > 50 k€ et ≤ 100 k€ 0,17 % HT + TVA
 - > 100 k€ et ≤ 150 k€ 0,15 % HT + TVA
 - > 150 k€ 0,10 % HT + TVA
- Minimum de perception 28,75 € HT + TVA

Exemple : Pour un portefeuille de 75 000 €, les droits de garde se calculent de la manière suivante :
 $50\,000 \times 0,20\% + 25\,000 \times 0,17\% = 142,50 \text{ € HT.}$

> Transfert de titres vers une autre banque 10,25 € HT + TVA par ligne avec un minimum de 83,75 € HT + TVA

> Relevés de portefeuille annuel Gratuit

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

■ INGÉNIERIE SOCIALE

- Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), participation, intéressement, Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Indemnités de Fin de Carrière (IFC)..... Nous consulter

■ INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Capital - développement, transmission d'entreprise..... Nous consulter
- Couverture risque de taux, de change..... Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- Assurance emprunteur..... Nous consulter
- Assurance Matériel..... Nous consulter
- Assurance Homme Clé..... Nous consulter
- Assurance crédit..... Nous consulter

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger.

(*) Taux calculés sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente (sauf valeurs mobilières émises ou promues par le Groupe Crédit Coopératif).

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSoudre UN LITIGE

■ EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

BTP Banque met tout en œuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir dans la gestion de votre compte. Vous avez alors la possibilité d'exprimer une réclamation :

- Après de votre Chargé d'Affaires ou de votre directeur de Centre d'Affaires, qui restent vos interlocuteurs privilégiés.
- Après de notre service Réclamation et Relation Client, y compris si la réponse ou la solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :
 - Par internet, en remplissant le formulaire de réclamation sur le site :
<https://www.btp-banque.fr/votre-banque/reglementation/reclamation-mediation/>⁽¹⁾
 - Par email à relation-client-btp@btp-banque.fr
 - Par courrier à : BTP Banque Service - Réclamation et Relation Client 12, boulevard Pesaro
CS 10002 92024 Nanterre Cedex

À défaut de réponse sous 5 jours ouvrés, vous recevrez un courrier accusant réception de votre demande. BTP Banque s'engage alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particuliers, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

(1) Coût selon fournisseur d'accès internet.

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre Centre d'Affaires ou du service Réclamation et Relation Client, vous pouvez solliciter **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou du fait de leurs fonds propres. Le médiateur peut être saisi :

- Par internet (Contact dans les 48 h). Dossier à remplir en ligne sur le site :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>⁽¹⁾

MÉDIATEUR DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres, ...). Le médiateur peut être saisi :

- Par internet : <http://www.amf-france.org/>⁽¹⁾

- Par courrier à : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

MÉDIATEUR DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Pour les Entrepreneurs Individuels exclusivement (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) : le médiateur bancaire peut être saisi pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance. Le médiateur peut être saisi :

- Par internet, de préférence sur le site du médiateur : <https://www.mediateur-fnbp.fr/>⁽¹⁾

- Par courrier à : Médiateur des entrepreneurs individuels auprès de la FNB

Fédération Nationale des Banques Populaires - 20/22 rue Rubens - 75013 PARIS

MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur. Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander gratuitement un avis au Médiateur de l'Assurance :

- Par internet : <https://www.mediation-assurance.org/>⁽¹⁾

- Par courrier à : Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09.

(1) Coût selon fournisseur d'accès internet.

NOS CENTRES D'AFFAIRES



BTP BANQUE
GROUPE CREDIT COOPERATIF

Créée par et pour les professionnels de la construction, BTP Banque a acquis au cours de son histoire un savoir-faire bancaire reconnu et adapté à l'environnement du BTP. Elle inscrit sa relation avec ses clients dans la durée, grâce à des Chargé(e)s d'Affaires qui connaissent et comprennent les enjeux du secteur.

Banque de référence des entrepreneurs et institutionnels de la construction, elle accompagne la profession dans ses évolutions et innove pour répondre aux attentes de chacun, notamment en nouant des partenariats avec les fédérations du BTP.

